

## **Charte de déontologie**

*La charte a été adoptée de manière formelle par le CA*

---

### I - Philosophie générale

« Imaginez un monde où la somme des savoirs humains serait librement accessible à tous. C'est notre engagement. »

Wikimédia France soutient la libre diffusion du savoir et reconnaît un droit fondamental à l'information. Nous partageons l'idéal d'un monde dans lequel chaque personne sur la planète aurait librement accès à la totalité du savoir humain. Nous sommes pleinement engagés, au sein du mouvement Wikimédia, pour abattre les barrières sociales, politiques et techniques qui empêchent les personnes d'avoir accès aux contenus et d'y contribuer. Nous accueillons les personnes de tous horizons en vue de construire des communautés solides et diverses.

### II - Valeurs partagées

#### **Partage de la connaissance**

Wikimédia France – association pour le libre partage de la connaissance – reconnaît comme essentielle la philosophie de Wikipédia et des autres projets Wikimedia. Elle donne la possibilité aux personnes de recueillir et développer des contenus éducatifs sous licence libre ou se trouvant dans le domaine public, et de les distribuer efficacement et largement. L'association est imprégnée des valeurs des mouvements de la culture libre et du logiciel libre. De ce fait, autant que faire se peut, sa production intellectuelle est publiée sous licence libre et elle utilise des formats ouverts et des logiciels libres.

#### **Bénévolat**

Wikimédia France est une association loi 1901. L'adhésion est ouverte à tous, dès l'âge de 13 ans. Les bénévoles sont l'essence de l'organisation et leur implication est constamment au centre des préoccupations. La structure salariée de l'association vient en soutien au bénévolat et ne vise pas à le remplacer. De plus, les membres ont la possibilité de s'investir dans des tâches à responsabilité. Les instances

dirigeantes sont éclairées dans leurs décisions par les avis des membres, libres de débattre des grandes orientations.

### **Transparence**

Wikimédia France communique publiquement sur son activité. Par ailleurs, les instances dirigeantes partagent dès que possible avec les membres les décisions prises et les actions réalisées, sauf si des motifs précis l'en empêchent : obligations juridiques, contractuelles, respect de la vie privée, etc.

### **Soutien à la communauté**

Wikimédia France est un chapitre du mouvement Wikimedia. Sa mission principale est de faire progresser les projets Wikimedia sur le territoire français, en langue française ou dans les langues de France. Ceci passe par le soutien permanent et aussi direct que possible à la communauté des contributeurs. L'association n'intervient pas dans les activités éditoriales et décisionnelles des projets Wikimedia. Elle veille à impliquer la communauté pour la construction de nos programmes, et à lui donner les moyens de s'informer sur l'avancée de ceux-ci.

### **Inscription dans un mouvement mondial**

Wikimédia France s'inscrit dans un mouvement mondial œuvrant à faire avancer ses buts, à savoir offrir la possibilité aux personnes du monde entier de recueillir et développer des contenus éducatifs sous licence libre ou dans le domaine public, et de distribuer ces contenus efficacement et largement. Les autres entités qui composent le mouvement sont des partenaires. C'est pourquoi Wikimédia France œuvre pour rendre son travail accessible à une audience internationale.

### **Responsabilité**

Wikimédia France est une organisation financée essentiellement par des dons et faisant appel à la générosité du public. Ces dons sont utilisés de manière responsable et toujours dans l'intérêt et les buts de l'association et du mouvement Wikimedia.

Nous partageons avec l'ensemble du mouvement Wikimédia cette aspiration à bâtir un ensemble de connaissances qui soit complet, fiable et de haute qualité. Un savoir rassemblé de manière collaborative, ouvert et accessible à toutes et tous.

### **III - Code de déontologie**

L'Association exerce ses activités en toute honnêteté et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur et en appliquant les règles décrites dans ce Code. Ces règles sont à respecter entre eux par ses salariés, ses membres et ses bénévoles et également dans leurs relations avec les partenaires extérieurs et à titre général avec la société civile.

### **IV - Relations internes à l'Association**

L'Association a l'ambition de favoriser le travail en équipe en contribuant à instaurer un climat de travail respectueux et équitable dans ses rapports avec ses salariés, ses membres et ses bénévoles pour que ces derniers accomplissent leurs activités en toute autonomie, dans la confiance et la reconnaissance des services rendus.

#### **Droits fondamentaux :**

L'Association s'efforce de respecter des pratiques équitables et d'égalité de traitement de ses salariés, de ses membres et de ses bénévoles en interdisant toute forme de discrimination pour motifs venant des origines, des mœurs, de l'âge, du sexe, des opinions politiques ou religieuses, des handicaps personnels et toute forme de harcèlement.

#### **Respect de la vie privée :**

Soucieuse de respecter la vie privée de ses salariés, de ses membres et de ses bénévoles, l'Association s'engage à assurer la confidentialité des informations personnelles recueillies et détenues par elle et de les utiliser à la seule fin de son fonctionnement administratif interne.

#### **Respect de la confidentialité :**

Les informations confidentielles d'ordre stratégique, financier, comptable, social de l'Association détenues par les salariés, les membres et les bénévoles dans le cadre

de leurs activités, et dont ils sont simplement dépositaires, doivent rester confidentielles tant qu'elles n'ont pas été rendues publiques par le Conseil d'administration, ou avec son autorisation, ou par sa délégation.

Une information est considérée comme non publique si elle n'a pas été diffusée.

## **V - Relations avec les partenaires extérieurs**

- **Conflits d'intérêts** : Les membres doivent signaler au bureau du conseil d'administration toute situation dans laquelle ils pourraient être en conflit d'intérêts. La politique de gestion des conflits d'intérêts, adoptée par le conseil d'administration dans sa version initiale d'octobre 2015, définit la situation et les suites à donner. Elle est consultable dans la bibliothèque en ligne de l'association ou sur simple demande au secrétaire de l'association. Tout contrat ou convention mis en place entre l'association et l'un de ses membres devra être validé par le conseil d'administration.

Le commissaire aux comptes de l'association en sera également informé.

Enfin, ce contrat ou cette convention fera l'objet d'une présentation devant l'assemblée générale.

- **Contribution politique** : L'Association s'interdit de financer des partis politiques ou des associations dont l'objet essentiel est de contribuer à des campagnes de candidats pour des mandats nationaux ou locaux.

- **Sponsoring et mécénat** : Les dispositions de ces soutiens à l'Association ne doivent pas être contradictoires avec sa politique de communication. Wikimedia France, émettrice d'appels à la générosité du public, s'engage à être particulièrement attentive à mobiliser au mieux les moyens qui lui sont confiés pour atteindre son objectif statutaire. L'emploi des fonds récoltés est désintéressé et dédié à la réalisation des missions de l'association.

Les dons sont acceptés par délibération du conseil d'administration dans les conditions de l'article 910 du code civil et suivant les prescriptions établies par le conseil d'administration ci-dessous.

L'accord de mécénat ou de partenariat peut prendre trois formes :

- \* soutien financier : le mécène ou partenaire soutient Wikimedia France par un financement, ciblé ou non, permettant à l'association de soutenir et de développer ses missions ;

---

\* soutien en nature : le mécène ou partenaire met à disposition de Wikimedia France du matériel ou des biens (locaux, etc.) permettant ainsi à l'association de limiter ses frais de fonctionnement ;

\* soutien en compétences : le mécène ou partenaire met à disposition de Wikimedia France des ressources professionnelles permettant à l'association de recourir à des compétences sans alourdir ses frais de fonctionnement.

Les deux parties s'accordent par convention des modalités de collaboration et d'exploitation qui régissent leurs relations.

#### **- Respect du principe de transparence :**

Wikimédia France a mis en place une procédure d'enregistrement de chaque dépense en ligne consultable par tous, afin notamment d'en assurer sa traçabilité et d'identifier rapidement les éléments particuliers (charges, affectation...). Par souci de transparence, les salaires sont aussi rendus public.

Wikimédia France publie chaque année les comptes liés à l'ensemble de son activité. Une partie de cette publication porte sur la gestion des donations consenties à l'association. Ces comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes indépendant à qui l'association transmet l'ensemble des informations et documents permettant un contrôle éclairé sur la gestion des comptes.

Enfin, les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont également publiés sur Internet.

#### **- #JamaisSansElles**

Avec la charte #JamaisSansElles, ratifiée par le Conseil d'administration le 13 décembre 2018, l'Association s'engage :

- à ne jamais organiser ni participer à des conseils, groupes de travail, instances de décision ou événements publics qui, au-delà de trois participants, n'incluraient pas au moins une femme.
- à œuvrer pour l'égalité de reconnaissance et de participation des femmes dans tous les secteurs de la société, grâce au numérique et au sein du numérique.

## **VI - Engagement déontologique**



---

L'Association est soucieuse d'agir dans le strict respect des droits fondamentaux, des lois et réglementations en vigueur, elle appelle donc tous ses salariés, membres et bénévoles à les respecter.